

PROVISOIRE

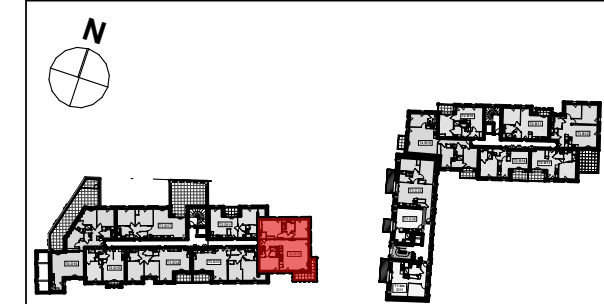

COUR LAWRENCE
 47 logements
 Rue de Barbine
 35800 DINARD

MAITRE D'OUVRAGE
SCCV ARC PROMOTION ARMORIQUE

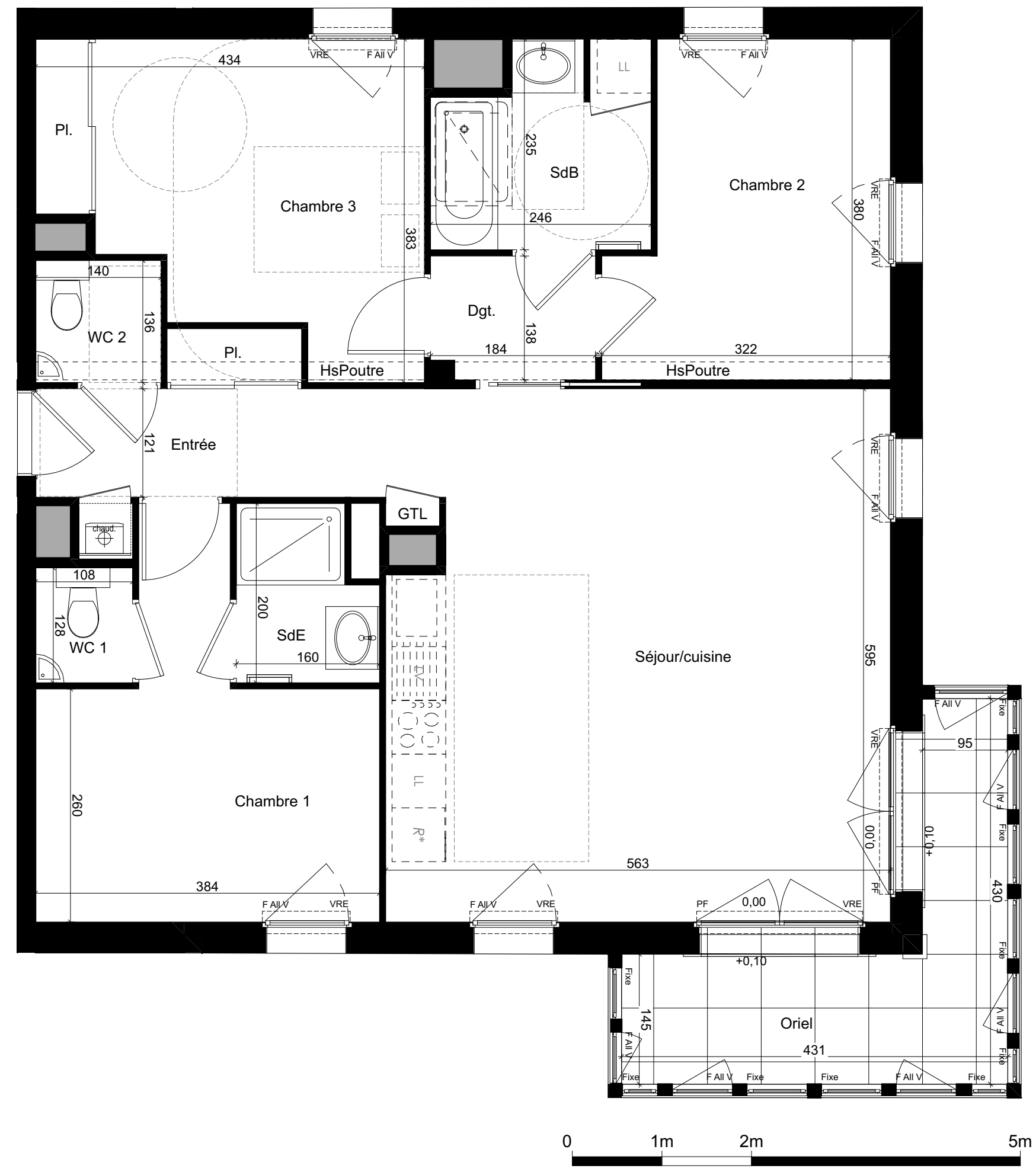
ARCHITECTE
 SELARL d'ARCHITECTURE
CLENET BROSSET BNR

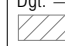


1, rue Geneviève de Gaule Anthorniz
 35208 RENNES CEDEX 2
 Tél. : 02 99 86 13 86
 E-mail : groupe.arc@groupearc.fr

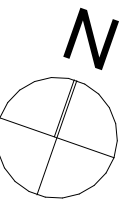
14H rue du Pâlis Tabellin
 35708 PENNES CEDEX
 Tél. : 02 99 22 20 30
 E-mail : bnr.architectes@bnr.fr



T4 - D12



- VRE = Volet roulant électrique
- VB = Volet battant
- F = Fenêtre
- PF = Porte-fenêtre
- All V = Allège vitrée
- All M = Allège maçonné
- IV = Imposte vitrée
- FT = Fenêtre de toit
- Store int. = Store intérieur
- BECS = Ballon d'eau chaude
- LL = Emplacement lave-linge
- LV = Emplacement lave-vaisselle
- R = Réfrigérateur / emplacement réfrigérateur
- chaud. = Chaudière
- GTL = Tableau électrique
- Pl. = Placard
- Rgt. = Rangement
- Dgt. = Dégagement
-  Faux-plafond / soffite
Hauteur sous faux-plafond 2,20m.
- HsPoutre = Hauteur sous poutre = hauteur réduite
- 0,00 / +0,10 = Niveau intérieur / niveau extérieur
-  Dalles sur plots
-  Lames bois



LOT	BATIMENT	LOGEMENT	TYPE	NIVEAU
	D	D12	T4	R+1

SURFACES HABITABLES	
Séjour/cuisine	33,97
Chambre 1	12,09
Chambre 2	10,74
Chambre 3	13,15
SdE	2,84
WC 1	1,15
SdB	5,14
WC 2	1,76
Entrée	5,06
Dgt.	2,48
Total SHAB	88,38 m²

SURFACES ANNEXES	
Oriol	8,96
Total Annexes	8,96 m²

En fonction des nécessités techniques ou administratives de la réalisation, des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan qui ne revêt, avant d'être annexé à l'acte authentique de vente, qu'un caractère informatif. Les surfaces et les côtes indiquées sont approximatives, les soffites, les faux plafonds, les retombées de poutres et les gaines sont susceptibles d'évoluer en situation, nombre et dimensions. Les canalisations et regards ne sont pas figurés. Les emplacements des prises, appliques, plafonniers, radiateurs ou convecteurs sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'évoluer pour raisons techniques. La végétation n'est pas contractuelle. Les éléments de mobiliers (meubles et plans de travail) ne sont placés qu'à titre indicatif. La fourniture de l'électroménager n'est pas prévue. Les hauteurs sous plafonds sont données hors épaisseur des revêtements de sol définitif. La surface des placards est incluse dans la surface des pièces.